



SESSION DU 10 octobre 2019

VOEU

PAC post 2020 : inquiétudes sur les fonds affectés à la Bretagne

Vœu proposé par Madame Gaëlle NICOLAS, groupe Droite, Centre et Régionalistes.

Dans le cadre des discussions en cours sur la négociation des fonds européens pour l'agriculture française PAC post 2020 les inquiétudes sont à tout le moins de trois ordres :

- sur le plan des crédits alloués à la PAC post 2020, nous craignons une baisse importante des crédits destinés à l'agriculture bretonne (aujourd'hui ce sont 500 millions d'euros par an pour la Bretagne) ce qui ne manquerait pas de fragiliser un secteur si important pour l'économie bretonne. Notons que les aides européennes apportent 60 % du revenu agricole ;*
- sur le plan des bénéficiaires, il faut que la nouvelle PAC ne lèse pas les agriculteurs et notamment l'installation des jeunes ;*
- enfin sur la question de la gestion des fonds, nous devons craindre une renationalisation des fonds FEADER (2ème pilier) destinés au secteur rural. Une telle nationalisation aurait pour effet néfaste d'éloigner la prise en compte des situations du terrain et singulièrement en Bretagne la prise en compte de l'importance particulière de ce secteur de l'économie bretonne.*

Or si nous ambitionnons les changements nécessaires à l'évolution de notre agriculture bretonne nous devons pour cela disposer des moyens financiers pour agir au plus près et au plus efficient.

En conséquence, nous demandons que la Bretagne expérimente la gestion différenciée des fonds des deux piliers destinés à l'agriculture dans le cadre de la PAC pour une plus grande proximité et une meilleure efficacité.

Vœu adopté à la majorité

(Le groupe Rassemblement National et Monsieur IRAGNE votent contre)

Article 22 du Règlement intérieur : Les président.es des groupes politiques peuvent présenter une proposition de vœu d'intérêt régional. Les propositions de vœu sont transmises au Président ou à la Présidente du Conseil régional dans un délai de dix jours avant la réunion de la session plénière.